

# GUIDE DU COMITÉ DE PARENT

*Rôle des différents acteurs*

*Relu et révisé  
Septembre 2023*



## La composition du comité de parent

- Lors de l'assemblée générale, qui doit avoir lieu entre la première journée du calendrier scolaire et le dernier jour du mois de septembre, le représentant et le substitut sont élus.
- Le représentant a officiellement le droit de vote et la possibilité d'occuper un poste dans les différents comités et à l'exécutif.
- Le substitut peut de préférence, prendre part à toutes les réunions, exprimer son point de vue et poser les questions nécessaires.
- Le substitut a le droit de vote en l'absence du représentant, de même que la possibilité de réclamer les frais de déplacement de fonction.



## Le comité exécutif



- L'exécutif est composé de 7 parents du comité de parents qui sont élus lors de la première rencontre (octobre) : dont la présidence, la vice-présidence, la trésorerie et les 4 conseillers.

## Rôles et fonctions des membres de l'exécutif



### Présidence

- La présidence est, avec l'exécutif et le secrétariat, la principale responsable de la préparation des réunions. Elle s'assure de la mise en application des décisions prises lors des réunions.
- La présidence est la représentante, la porte-parole autorisée et officielle du comité entre les réunions. C'est elle qui a autorité pour parler au nom du comité dans tous les cas où aucune autorisation explicite n'a été confiée à un membre.
- Elle voit à ce que chacun s'acquitte de ses responsabilités; elle est en somme responsable de voir à ce que le mandat confié au comité soit parfaitement rempli.

- Au service de tous les membres, elle évite de se ranger systématiquement avec un groupe particulier ou une idéologie quelconque. Elle suscite la solidarité de ses membres après une prise de décision.
- La tâche de la présidence, outre l'exercice de son leadership et de son rôle de représentante, comporte les volets suivants :
  - Être disponible pour prendre connaissance de la documentation reçue au comité de parents;
  - Être disponible pour représenter le comité de parents à différents niveaux;
  - Présider et animer les assemblées selon les intentions des représentants lors des rencontres du comité de parents et de l'exécutif;
  - La présidence partage ses responsabilités avec la vice-présidence dans un esprit de collaboration. Cette notion de partage doit permettre à la présidence d'élargir par sa vice-présidence la portée et le suivi de ses efforts;
  - Présenter les demandes budgétaires du comité de parents au centre de services scolaire, et ce, après concertation du trésorier et des membres de l'exécutif.

## **Vice-présidence**

- La vice-présidence est une personne désignée pour prendre la responsabilité de la présidence du comité en l'absence de cette dernière.
- La vice-présidence doit être disponible pour remplacer la présidence à la réunion du comité de parents ou à d'autres réunions ainsi qu'à participer à l'élaboration de différents documents et des décisions.
- La vice-présidence seconde et soutient la présidence afin de conserver l'unité des membres après la prise des décisions et dans toutes ses actions.
- En cas de démission de la présidente, la vice-présidente assume les fonctions par intérim jusqu'à la nomination d'une personne à la présidence.

## **Trésorier**



- Le trésorier vérifie et contrôle les entrées et sorties de fonds du budget de fonctionnement du comité de parents.
- Il s'assure que les dépenses sont conformes au budget établi par le comité de parents.
- Il prépare les prévisions budgétaires et les états financiers pour le comité de parents.

- Il présente les résultats financiers du comité de parents aux représentants en octobre, janvier et juin.
- Le trésorier est élu par ses pairs le jour des élections des membres de l'exécutif du comité de parents. Le mandat du trésorier est d'une durée d'un an. Il n'est pas nécessaire d'avoir une grande expertise dans ce domaine.
- Son rôle est simple : s'assurer que le budget soit dépensé en toute légalité et en respectant les décisions du comité de parents. Il n'est en aucun cas administrateur du budget, il est principalement **observateur** et **conseiller**. Il doit rendre compte des dépenses à chaque rencontre du comité de parents.
- Le trésorier recevra, de la secrétaire du comité de parents, une copie par courriel des factures et des bons de commande afin de faire un meilleur suivi du budget.
- Il doit expliquer le mieux possible le budget et les dépenses aux membres. Il s'engage à fournir un résumé des activités à l'exécutif avant de le faire parvenir aux membres.
- Il s'engage à informer, à diffuser les informations et à s'assurer que les documents nécessaires soient à la disposition des membres (formulaire de frais de déplacement).
- De plus, il s'engage à expliquer les documents de façon claire aux membres.
- Le trésorier peut faire une proposition de budget. Pour ce faire, il doit la soumettre à la présidence et à la secrétaire du comité de parents afin de s'assurer de la pertinence des changements. Ensuite, il pourra présenter le budget aux membres.
- En terminant, le trésorier s'engage à écrire un rapport des activités financières pour joindre au rapport annuel.
- Pour toutes autres questions, s'adresser à la secrétaire du CP ou au trésorier précédent.

## Les conseillers



- Ils contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécutif et du comité de parents en l'expression des besoins identifiés par un ou des conseils d'établissement et canalisent les recommandations de portée générale. Ils donnent également leur point de vue sur tous les sujets discutés.
- Ils font preuve d'objectivité, de coopération, de diplomatie, de disponibilité en participant aux réunions de l'exécutif du comité de parents.

- Ils participent aux groupes de travail pour approfondir un sujet particulier et assurer le bon déroulement de l'atelier qui lui est confié.

## Les membres du CA

Le conseil d'administration comprend 1 membre par district. Comme notre centre de services scolaire a 5 districts au total cela équivaut à 5 membres au CA. Il faut savoir :

- Que son mandat est d'une durée de trois (3) ans;
- Qu'il doit participer à un minimum de quatre rencontres par année. Il doit aussi participer à un ou des sous-comités du conseil des membres du CA, ce qui augmente évidemment son engagement au sein du conseil. Il faut aussi prévoir entre une à deux heures de lecture en guise de préparation pour chacune des rencontres;
- Qu'il a l'obligation de la discrétion pour l'intérêt du centre de services scolaire et doit respecter les obligations du huis clos;
- Qu'il devra suivre la procédure de déclaration des antécédents judiciaires en vigueur du Centre de services scolaire.



Fédération  
des comités de parents  
du Québec

## Rôle du représentant(e) de la FCPQ (Fédération des comités de parents du Québec)

- Les représentants s'engagent à être disponibles et présents à tous les conseils généraux (CG) qui se dérouleront durant l'année scolaire. Les CG ont lieu dans la ville de Québec, le samedi dès 7 h 30 le matin.
- Dans une année, il y a 3 ou 4 CG qui sont habituellement en novembre, février, avril et mai. Le premier CG commence le vendredi en soirée et se termine le samedi soir.
- Le calendrier des réunions est confirmé au début de chaque année scolaire.
- Les représentants s'engagent à représenter son centre de services scolaire au meilleur de ses connaissances lors des échanges et des ateliers.
- Les représentants s'engagent à respecter les opinions diverses lors des échanges.

- Ils doivent s'abstenir de mettre leurs situations ou leurs expériences personnelles en priorité lors des échanges de groupe. Nous représentons une masse donc, pensons majorité.
- Les représentants s'engagent à être prêts lors des rencontres en lisant les documents importants et en préparant les questions.
- Les représentants s'engagent à diffuser l'information reçue lors des CG ainsi que les actions posées par la FCPQ lors des comités de parents.
- En ce qui a trait aux actions, prises de position et documents diffusés par la FCPQ, vous devez joindre les liens (Bulletin de la présidente et CG Express) en annexe aux envois de la secrétaire avant la rencontre. Cela permet aux gens de préparer leurs questions et de mieux comprendre l'importance de la FCPQ. Les représentants s'engagent à faire équipe ensemble.
- Pour de meilleurs échanges, le travail d'équipe est requis!

### **Rôle du représentant pour le comité de transport**



- Le rôle du représentant du transport a pour fonction d'assister aux rencontres du comité de transport afin d'informer les membres du comité de parents des divers sujets et recommandations proposées pour le transport des élèves. Le représentant peut consulter les membres du comité de parents afin de proposer des solutions qui visent l'amélioration du transport pour les élèves.

### **Rôle du représentant pour le comité culturel**

- Le rôle du représentant a pour fonction d'assister aux rencontres du comité culturel afin d'informer les membres du comité de parents des divers sujets et recommandations proposées. Ce comité est formé d'une vingtaine de représentants dont le CSSRDN, des directions et enseignants(es) d'écoles primaires et secondaires, ainsi que de plusieurs organismes comme : Culture Laurentides, MRC d'Argenteuil, Musée d'art contemporain des Laurentides, Musée régional d'Argenteuil, Théâtre Gilles Vigneault, Ville de Saint-Jérôme, Histoires Laurentides et Loisirs Laurentides. Ce comité comprend un nombre de quatre ou cinq rencontres durant l'année ayant pour but de propager et de faire briller la culture dans nos écoles et de la rendre plus accessible pour tous.